



00095

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
7 NOVEMBRE 2018**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Stationnement vélo sécurisé

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 18 octobre 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique municipale en termes de stationnements vélo sécurisés. Madame Sandra VERCAMBRE, membre de l'association La Ville à Vélo, a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Dans un cadre où l'usage du vélo comme mode de déplacement connaît un développement constant (+15% en moyenne), dans un cadre où, par ailleurs, les places de stationnement sécurisé, en particulier dans le 1er, sont à saturation, dans un cadre où, enfin et notamment, le stationnement sécurisé est indispensable à l'usage du vélo à assistance électrique -au regard de son coût d'achat-, des aménagements sont-ils prévus pour répondre à cette augmentation ? Et si oui, où, combien, et à quelle échéance ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

**Lyon, le 07 Novembre 2018
Le Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT**